



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 15 juin 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°2025-023DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre le parc de Luccianella et le parc de Fornacina sur la commune de Furiani – Lot 2 « Signalisation, mobilier urbain »

L'An Deux Mille Vingt Six, le 15 juin à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Michel ROSSI, Laurent PAPAIZIAN

Pouvoirs : Gilles SIMEONI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :

Guy ARMANET, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 15 juin 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20260615-BUR-AG-26-040-DE
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

OBJET : Attribution du marché n°2025-023DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre le parc de Luccianella et le parc de Fornacina sur la commune de Furiani – Lot 2 « Signalisation, mobilier urbain »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026, qui délègue attributions au Bureau dans le domaine de la commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dont le montant est compris entre les seuils applicables aux procédures adaptées (MAPA) et les seuils de procédure formalisée prévus par le droit de la commande publique ;

Considérant la consultation lancée le 23 mai 2025 sous forme de marché à procédure adaptée ouverte, pour l'attribution du marché public n°2025-023DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre le parc de Luccianella et le parc de Fornacina sur la commune de Furiani – Lot 2 « Signalisation, mobilier urbain » avec une date limite de réception des offres fixée au 23 juin 2025 à 13h00 ;

Vu l'analyse des offres et le rapport établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia présenté au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Le marché public n°2025-023DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre le parc de Luccianella et le parc de Fornacina sur la commune de Furiani – Lot 2 « Signalisation, mobilier urbain » à la société SARL CODIVEP (SIRET 390 179 406 00025) sise 20290 BORGGO pour un montant de 44 876, 40€ HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – AP 3023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification